



N° 2020/61
du 20 juillet 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

*portant désignation des représentants du conseil municipal
au sein du syndicat mixte de transports urbains
du Grand Nouméa*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 54,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 9,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L. 166-1 et suivants,
- VU les statuts du syndicat mixte de transports urbains du Grand Nouméa,
- VU le renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 juin 2020,
- Considérant que chaque commune est représentée au sein du comité de ce syndicat mixte par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par le conseil municipal,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

ARTICLE 2 :

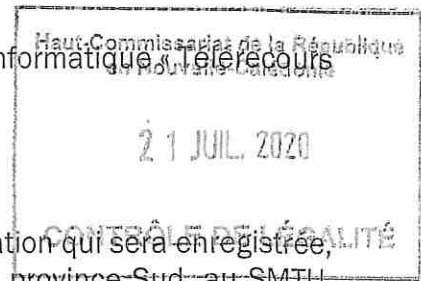
Sont désignées pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU), les personnes dont les noms suivent :

Membre titulaire	Membre suppléant
Willy GATUHAU	André GUERRY

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au SMTU, notifiée aux intéressés et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

Handwritten signatures of council members and the Mayor, Willy GATUHAU, with the official seal of the Commune de Païta.

- AMPLIATIONS :**
- Registre.....1
 - SAS.....1
 - SG.....1
 - SGA.....2
 - Cabinet.....1
 - Trésorerie de la Province Sud.....1
 - SMTU.....1
 - Province Sud.....1
 - Nouméa.....1
 - Mont-Dore.....1
 - Dumbéa.....1
 - Intéressés.....2
 - Archives.....1
 - Affichage.....2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
 de la transmission effectuée le 21 JUL. 2020
 de la notification effectuée le 21 JUL. 2020
 de la publication effectuée le 21 JUL. 2020
 Par délégation du Maire
 Le Secrétaire Général
 Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
 Païta, le 21 JUL. 2020